

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Paris	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne  
A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

## Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 NOVEMBRE

### La Commission d'enquête

Hier matin, à dix heures, deux cents députés républicains environ se sont réunis dans la salle de marbre. M. Brisson présidait.

M. Casimir Périer, au nom de la commission des six délégués, donne lecture de son rapport qui conclut à la nomination de 23 républicains, 9 membres de la droite, 1 boulangiste.

De son côté, la Droite s'est réunie. Elle réclame onze membres.

Les boulangistes en demandaient quatre.

La Commission d'enquête se trouverait ainsi composée :

**Gauche :** MM. Barthou, Bérard, Bertrand, Bory (Cantal), Bovier-Lapierre, Brisson, Maujan, Sarrien, Clausel de Coussergues, Delcassé, Deluns-Montaud, Dumay (socialiste), Dupuy-Dutemps, Gerville-Réache, Pelletan, Terrier, Guieyette, Jonnard, de La Batut, Lubussière, Lavertujon, Leydet, Mothet (Allier).

**Droite :** MM. d'Aillières, de Ramel, Gamard, Jolibois, Taudière, Bigot, Groussat, Loreau, Villebois-Mareuil.

Et un boulangiste : M. Déroulède.

Au début de la séance d'hier, M. Déroulède déclarait qu'il refuse de faire partie de la Commission.

M. Le Veillé dépose et développe une motion d'ordre tendant à rendre la séance de la Commission d'enquête accessible à tous les députés.

Par 400 voix contre 120, la motion de M. Le Veillé est repoussée.

M. Pourquery de Boisserin dépose une proposition de loi donnant à la Commission d'enquête les mêmes pouvoirs qu'un juge d'instruction.

M. Ricard, ministre de la justice, étant absent, la Chambre, sur les observations de M. Rouvier, renvoie à samedi l'examen de cette proposition.

D'ailleurs, un grand nombre de membres font observer que cette proposition est inconstitutionnelle comme contraire à la séparation des pouvoirs.

M. Lavertujon, de la gauche, a également décliné la candidature.

Un certain nombre de députés ont remplacé sur la partie droite de la liste les noms de MM. Jolibois, de Ramel et Loreau, par ceux de MM. Cazenove de Pradine, de Mun et Mége.

Il y aura nécessairement un second tour de scrutin.

D'ailleurs, les gauches ne votent au premier tour que pour les candidats républicains et la droite ne vote que pour ses candidats afin d'éviter, de chaque côté, de donner le plus grand nombre de suffrages aux candidats du côté adverse ; de sorte que les candidats de droite ne pourront être nommés qu'au deuxième tour.

Les députés du groupe socialiste modifient la liste des gauches. Ils rayent huit noms de gauche : ceux de MM. Bérard, Bory, Deluns-Montaud, Jonnard, Labussière, Lavertujon,

Mathé (Allier) et Maujan et les remplacent par d'autres.

De l'avis général, la Commission mènera activement son enquête et aussitôt constituée elle mettra M. Delahaye en demeure de citer des noms et de fournir des preuves. C'est après la comparution de M. Delahaye et ses révélations que la Commission pourra faire appeler les personnes visées et les inviter à se justifier.

### L'affaire du Crédit Foncier

L'écho des interpellations sur le Panama est à peine éteint au Palais-Bourbon que s'ouvre aujourd'hui mercredi, au Luxembourg, le débat sur le Crédit Foncier, soulevé par M. Blavier, sénateur de Maine-et-Loire.

M. Blavier reproche à M. Christophle d'avoir, au cours des trois derniers exercices, distribué à ses actionnaires des dividendes d'autant plus importants qu'ils étaient prélevés indûment à concurrence de plusieurs dizaines de millions, sur le capital fourni par les obligataires ou devant servir de gage à leur créance.

Le gouverneur du Crédit Foncier, de plus, aurait émis ses emprunts de 1883 et 1884 (sept cent millions en tout) dans des conditions tellement onéreuses avec des primes si élevées, qu'une perte de plus de trois cent millions en résulterait de ce chef, pour le Crédit Foncier ; qu'en outre, la valeur des obligations en circulation dépasserait de plusieurs centaines de millions le montant des prêts hypothécaires et qu'enfin, si on procédait à la liquidation du Crédit Foncier, cette opération aboutirait à un désastre.

M. Blavier se plaint enfin que le gouverneur du Crédit Foncier ne fournisse au public, dans ses comptes rendus, que des états de situation tronqués et qu'il s'obstine à ne publier ni bilan social, ni un état de situation des obligations en circulation, permettant de suivre l'amortissement statutaire.

Ce sont là de bien grosses accusations : M. Blavier les a soumises au ministre des finances, avec qui il a eu de fréquentes conférences.

L'émotion qu'elles ont soulevée de tous les côtés, au Luxembourg, est des plus vives. Les amis de M. Christophle prétendent que les irrégularités signalées par M. Blavier ne peuvent être qu'apparentes, les bureaux du grand établissement de la rue des Capucines étant encombrés d'inspecteurs des finances, depuis la bruyante interpellation de M. Lévêque. Ces fonctionnaires, disent-ils, ne peuvent avoir laissé engager leur responsabilité aussi gravement que le prouverait M. Blavier si ses imputations étaient fondées.

### LA PRISE D'ABOMEY

Porto-Novo, 21 novembre.

Les troupes françaises sont entrées dans Abomey sans combat. Behanzin serait en fuite. On ignore si ses sujets l'ont suivi ou s'ils se rallient à nous.

Son trône en or a été envoyé à Porto-Novo pour être remis au roi Toffa.

Voici la dépêche de l'Agence Havas qui a annoncé la prise d'Abomey :

« Porto-Novo, 21 novembre.

» Avant d'ordonner l'assaut d'Abomey, qui est tombé ce matin entre les mains de nos troupes, le général Dodds avait envoyé avant-hier un prisonnier au roi Behanzin. Il lui faisait annoncer par cet envoyé la destruction complète de Kava par les flammes, et il sommait Behanzin de se rendre sans condition.

» Behanzin renvoya hier le même émissaire avec sa réponse. Il informait le général Dodds que les Français, s'ils pénétraient dans Abomey, trouveraient la capitale abandonnée par ses soldats et par ses habitants.

» Ce matin, le général disposa ses colonnes d'attaque. Les premières troupes qui arrivèrent contre l'enceinte fortifiée ne rencontrèrent aucune résistance.

» Bientôt après elles pouvaient pénétrer dans la ville.

» Comme l'avait dit Behanzin, Abomey était abandonnée.

» On assure que le roi Toffa, de Porto-Novo, a été chargé d'envoyer dans tout le pays des messagers qui avertiraient les populations que les hostilités sont terminées et qui engageraient les Dahoméens qui seraient encore fidèles à Behanzin à faire aussi leur soumission.

» Quant à Behanzin, on ne peut savoir encore s'il a pris la fuite. On a en effet capturé un noir qui répond au signalement de Behanzin.

» Le général Dodds, qui est accompagné de M. Ballot, lieutenant-gouverneur, vient à cet égard de faire venir de Porto-Novo un ancien serviteur de Behanzin pour savoir de lui si le prisonnier n'est pas le roi du Dahomey lui-même.

» Les Dahoméens ont abandonné un nombreux butin, parmi lequel figure le trône en or de Behanzin. Le général Dodds a décidé que le trône serait envoyé à Porto-Novo où il sera offert au roi Toffa, notre allié.

» Le capitaine Roget et les lieutenants blessés vont bien.

Le Jour est allé demander à M. Bayol, ex-lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud, son avis sur la situation présente et sur ce qu'il convenait de faire.

« M. Bayol, dit-il, ne nous a pas caché que les termes de la dépêche reçue cette nuit demandent une explication ; il y a un fait accompli : l'entrée de nos troupes dans Abomey ; mais il reste à savoir si c'est véritablement « sans coup férir » que le général Dodds s'en est emparé.

» M. Bayol est tout disposé à croire cependant que Behanzin n'a pas voulu défendre Abomey : la ville n'était pas défendable.

» Abomey, qui est une réunion de cases au milieu desquelles s'élève une construction plus haute, plus solide, l'habitation du roi, est situé au centre d'une plaine immense, sur un petit plateau surélevé seulement de deux mètres.

» La colonne du général Dodds se trouvant sous les murs d'Abomey, Behanzin a dû immédiatement comprendre que se renfermer dans la ville et faire une résistance opiniâtre était

absolument inutile, car au bout de très peu de jours le manque absolu d'eau l'aurait obligé à se rendre.

» Pour moi, ajoute M. Bayol, il n'y a qu'une seule façon de traiter avec lui. C'est, si on ne peut arriver à s'emparer de sa personne, qu'il se rende lui-même à discrétion ; alors on pourra discuter.

» Tant qu'il sera au Dahomey, même vaincu nous devons le craindre.

» Il faut avant tout « retirer » Behanzin du Dahomey.

» Behanzin parti, on pourra faire ce qu'on voudra du Dahomey.

» Suivant moi, nous n'avons aucun intérêt à détruire Abomey.

» Nous avons dans le pays un ami sincère, dévoué à la France, le roi Toffa.

» Servons-nous de lui pour rétablir le calme au Dahomey ; mettons-le sur le trône ; on peut être sûr que Toffa nous en sera très reconnaissant.

» — Alors vous n'êtes pas partisan de l'occupation du Dahomey par nos troupes ?

» — J'ai toujours dit qu'il fallait faire une expédition contre Behanzin, mais je n'ai jamais dit qu'on devait, lui vaincu, occuper militairement son territoire.

» Contentons-nous des factoreries de la côte de Porto-Novo ; ces points seuls sont importants et faciles à garder. L'intérieur des terres ne doit pas nous intéresser.

Les renseignements encore très sommaires que nous possédons sur cette campagne suffiront à montrer qu'elle a exigé de nos troupes des efforts considérables, et que tous, officiers et soldats, ont eu à faire largement leur devoir. C'est avec la joie la plus profonde que tous les patriotes enregistreront les preuves qui nous sont ainsi données de la solidité et de la vaillance de l'armée française.

La Chambre a voté avant-hier soir au général Dodds des félicitations auxquelles s'associera le pays tout entier.

Il s'est, en toutes circonstances, montré admirablement ferme et prudent, et il est certain qu'il a eu besoin de toute sa prudence. Il a su ne rien livrer au hasard, marcher pas à pas, ne pas compromettre le succès par une hâte exagérée, attendre et exiger au besoin les renforts qu'il jugeait nécessaires. Il est malheureusement évident qu'il a rencontré dans son entreprise des difficultés que le gouvernement n'avait pas prévues ; cette guerre a été plus longue, plus difficile qu'on ne le supposait d'abord, elle nous a coûté plus cher qu'on ne l'aurait voulu croire.

Nous donnera-t-elle au moins ce que nous en attendons ? Nous voici maître d'Abomey, où, dès l'abord, on ne voulait pas aller. La guerre est-elle ainsi terminée ? Nous le souhaitons.

Nous avons la victoire. Il faut espérer que nous saurons en user, sans nous mettre sur les bras, comme on l'a fait trop souvent, quelque une de ces stériles conquêtes qui nous imposent sans profit d'interminables sacrifices.

Et maintenant que nous avons une colonie de plus, il va s'agir d'en faire profiter la mé-

trôle, pour que nous sachions enfin, les uns et les autres, quel est le but des expéditions de ce genre.

## INFORMATIONS

### LA LOI SUR LA PRESSE

Il ne reste rien du projet du gouvernement et il est à craindre que la confiance de la Chambre ait subi le sort de la loi et se soit vaporisée en route (*Gaulois*). — Il n'y a plus de loi. Le bon sens et la liberté ont pris leur revanche (*Lanterne*). — Ce qui reste de la loi est un débris informe sans efficacité ni valeur (*Débats*). — Il y a des choses qu'un gouvernement ne rattrape jamais, c'est le temps perdu et l'autorité dépeusée mal à propos (*Petite République*). — Les anarchistes ont encore de beaux jours. Les tribunaux sont aussi impuissants qu'hier (*Sicéle*). — De ce piteux débat, la Chambre sort ridicule et le ministère diminué (*Justice*). — Jamais montagne n'a accouché d'une souris aussi ridicule (*Radical*). — Beaucoup de bruit pour rien (*Evénement*).

Nous pourrions multiplier ces citations. Mais ne sont-elles pas suffisantes ?

### QUESTION ET RÉPONSE

On annonce que par les soins du comité de la *Ligue de Propagande catholique et sociale*, le discours prononcé, à la Chambre, par M. le comte Albert de Mun, va être affiché dans toutes les communes de France.

Il ne serait pas inutile qu'à la suite du texte de ce discours ont reproduit la réponse de M. Loubet ou simplement une des phrases de M. le président du Conseil : « *Je ne peux pas y consentir.* »

### LES PRÉCAUTIONS D'UN MINISTRE

On lit dans la *Petite République française* : « Depuis que M. Develle est ministre de l'agriculture, tout en habitant au ministère, il a conservé son appartement du faubourg Saint-Honoré.

» En temps ordinaire, l'appartement est ouvert et nettoyé une fois par mois.

» Grandes allées et venues, depuis quelques jours, entre le ministère et le faubourg Saint-Honoré.

» Les habitants du quartier et les voisins de M. Develle ont remarqué qu'on vient de nettoyer à fond l'appartement dont il s'agit et que les fenêtres restent ouvertes (???) ».

### LE LIEUTENANT DE SEGONZAC

Le Conseil d'enquête qui a été réuni dimanche, à Châlons, pour juger le lieutenant de Segonzac a acquitté, à l'unanimité, cet officier.

Le Conseil a très justement pensé que la mission de M. de Segonzac n'avait aucun caractère militaire : ce n'est pas comme officier

qu'il a été envoyé en Afrique, c'est comme simple particulier, voyageant à ses frais, à ses risques et périls.

Dans ces conditions, il n'a pu commettre aucune faute contre l'armée.

Ce jugement n'empêche pas, bien entendu, la continuation de l'enquête spéciale que le jeune officier a lui-même réclamée, enquête à laquelle on procède en ce moment sur les lieux mêmes qu'il a explorés. (*Figaro*.)

### LE MÉDECIN-MAJOR VALLOIS

Le chef du service sanitaire au Dahomey est le jeune médecin-major Vallois, trente-deux ans, aux spahis depuis sa sortie des écoles. Sa carrière, si remplie déjà, s'est passée tout entière en Afrique.

Le docteur Vallois a de qui tenir. Son père fut nommé chevalier de la Légion d'honneur au feu, en Crimée, et, le lendemain de Reischoffen, il fut fait officier de l'ordre par le Duc de Magenta, seul survivant qu'il était des majors de sa division. Il a pris sa retraite à Paris, où il était chirurgien-major de la garde républicaine et, aujourd'hui, entré dans sa quatre-vingtième année, on le voit chaque jour, dès les premières heures, s'employer presque gratuitement à surveiller les nourrices du département de la Seine où la négligence est fatale à tant d'enfants.

Sa fille, sœur du chef du service médical au Dahomey, a épousé, presque sur les bancs des écoles, un officier, capitaine du génie aujourd'hui, et l'un des plus brillants élèves de l'École de guerre.

### CLASSEMENT DES OFFICIERS SUPÉRIEURS

La commission supérieure des commandants de corps d'armée a définitivement classé pour le grade de général de brigade dix-neuf colonels d'infanterie, neuf colonels de cavalerie, douze colonels d'artillerie et cinq colonels du génie. Huit colonels, appartenant à ces différentes armes, ont, en outre, été inscrits au titre du service d'état-major.

Disons à ce propos que l'on a annoncé à tort, dans plusieurs journaux, que le général Borius avait été inscrit d'office pour le grade de général de division. Il est bien probable que le général Borius recevra la troisième étoile au mois de janvier ; mais les officiers de la maison militaire du chef de l'Etat ne figurent jamais au tableau d'avancement ; ils sont nommés sur la proposition directe du ministre de la guerre.

### LA COMMISSION DES HARAS

Sur les neuf étalons qui ont été présentés à la commission des haras, vendredi dernier, à Chantilly, les inspecteurs ont retenu six chevaux qu'ils ont achetés aux prix suivants : *Floréal*, 35,000 fr. ; *Guise*, 45,000 fr. ; *Clément*, 24,000 fr. ; *Le Gourzy*, 15,000 fr. ; *Japon*, 10,000 fr. ; *Clos-le-Roy*, 8,000 fr.

### La résurrection de Rocambole

Le *Figaro* a reproduit en entier un entrefilet de la *Libre Parole* concernant la présence d'Arton à Paris.

Il l'accompagne des lignes suivantes :

« Si bizarre que puisse paraître la démarche des amis de la *Libre Parole*, on nous affirme, de plusieurs côtés, qu'elle a été faite telle qu'elle est racontée.

» Dans la nuit de vendredi à samedi, dans une rue voisine de l'avenue Victor-Hugo (pourquoi ne pas dire la rue Théry?), une demi-mondaine fort connue, et qui passe pour demeurer fidèle à Arton, reçut la visite d'un envoyé porteur d'une lettre.

» Cette lettre informait la demi-mondaine qu'on était certain de la présence d'Arton chez elle.

» La jeune personne, qui fumait une cigarette au moment de l'entrée de son visiteur, la laissa tomber de saisissement à la lecture de la lettre.

» Mais, se reprenant aussitôt, elle déclara que le renseignement était absolument faux, et, dans son trouble fort visible, elle reudit cependant la lettre au porteur.

» Celui-ci, qui connaît Arton, affirme avoir vu, par la porte du salon, en compagnie d'une autre dame et de deux hommes, un homme ventru et rougeaud dont l'identité avec le distributeur de la publicité de Panama ne lui paraît pas niable.

» C'est tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui sur cette bizarre affaire encore plus incroyable que toutes les autres.

La *Libre Parole* ajoute :

« Le *Figaro* complète des renseignements que nous n'avions cru devoir donner que succinctement.

» Le récit du *Figaro* est absolument exact. Il aurait pu ajouter que ceux de nos amis qui ont cru devoir aller sur les traces d'Arton ont, aussitôt après l'avoir vu, été faire leur déclaration dans un commissariat de police où étaient présents le commissaire de police et l'officier de paix de l'arrondissement.

» Si donc, à l'heure où nous écrivons, Arton est encore libre, il n'en faut accuser que le conflit permanent entre le Parquet et la Préfecture de police.

» Le *Figaro* s'étonne d'un incident qui frise le romanesque. Ce n'est pas la dernière surprise que nous lui réservons. Dans ces temps bizarres, à cette époque troublée, il faut s'attendre à tout. Si la *Libre Parole* a été la première à provoquer le scandale de Panama, c'est que non seulement elle est en possession de nombreux documents, mais qu'elle a encore sur tous les personnages qui y sont mêlés, des renseignements particuliers ; qu'elle est sur des pistes spéciales ; qu'elle se trouve en

mesure d'accumuler les preuves.

» Faire donner d'un seul coup toutes nos réserves, serait jeter autant de confusion dans les intelligences que de stupéfaction dans les esprits.

» Nous préférons suivre scène par scène la comédie ou le drame, qui se déroule sous nos yeux, et venir à propos mettre de la lumière où on s'entêterait à ne laisser régner que l'obscurité.

## Chronique Locale

### ET DE L'OUEST

### École d'Application de Cavalerie de Saumur

#### TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 24 du décret du 23 mai 1883, une division d'élèves télégraphistes doit être envoyée à l'École d'application de cavalerie, pour y suivre les cours qui s'ouvriront le 15 décembre prochain.

A cet effet, le Ministre de la guerre a décidé, le 15 novembre, que dans tous les régiments de cavalerie un concours serait ouvert le 1<sup>er</sup> décembre, en vue de déterminer les militaires à désigner pour faire partie de cette division.

Sont admis à prendre part à ce concours les jeunes soldats appartenant à la classe de 1891 et les engagés volontaires arrivés au corps depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier, à l'exclusion absolue des anciens employés manipulant de l'administration des télégraphes, pour lesquels un concours spécial s'ouvrira au mois de juillet prochain.

Les militaires appelés à suivre les cours de télégraphie seront dirigés sur Saumur non montés.

#### PÉTITIONS CONTRE LE TRAITÉ FRANCO-SUISSE

Les pétitions contre le traité franco-suisse affluent de plus en plus nombreuses à la Chambre.

Au commencement de la semaine dernière, M. Berger, député de l'arrondissement de Saumur, a déposé sur le bureau de la Chambre des pétitions d'habitants de la commune de Somloire et de celle de Fontevrault.

Mercredi, M. Berger a déposé : 1<sup>o</sup> vingt-trois pétitions des membres du Syndicat agricole et professionnel de Doué-la-Fontaine ; 2<sup>o</sup> une pétition du Conseil municipal de Doué-la-Fontaine.

Vendredi, M. Berger a déposé deux pétitions d'habitants de Saint-Georges-Châtelais et de Saint-Hilaire-Saint-Florent, membres du Conseil municipal de ces communes.

D'autres pétitions ont été déposées par MM. de Soland, comte de Maillé, vicomte de La

## SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Après cet aveu, qui était un cri involontaire de sa conscience, M. Loubert chercha à prendre un peu de calme pour tâcher d'examiner froidement sa situation, qui était encore pour lui comme une espèce de cauchemar.

Quoiqu'il n'eût jamais été mis à une épreuve aussi rude que celle qu'il subissait alors, il avait cependant, dans le cours de sa carrière commerciale, traversé des circonstances difficiles avec un rare bonheur qu'il avait pris pour de l'habileté. Il croyait donc à son étoile comme les grands hommes, et à son génie comme les sots : ces deux croyances ne lui firent pas défaut dans sa détresse, et elles lui rendirent, sinon la lucidité dont il aurait eu besoin pour se tirer d'affaire, du moins une certaine énergie pour faire face au danger, tout en cherchant les moyens de l'éviter.

Il eut d'abord la pensée d'écrire à sa sœur et à son neveu pour tout leur confier, et les

supplier de venir en toute hâte à son secours. Il commença même une lettre qui contenait, comme préambule à sa demande d'une prompt intervention, l'aveu sincère de sa situation. Il y avait, dans les quelques lignes déjà tracées, une noble franchise qui eût touché des âmes moins faciles à émouvoir que celles de madame Granval et de son fils ; mais le malheureux Loubert écouta bientôt une autre inspiration, et, guidé par son mauvais génie, il jeta sa plume loin de lui, en disant :

— Quelle imprudence j'allais commettre ! si mon neveu sait que ma position est désespérée, il ne me prêtera pas ses deux millions et demi, et alors tout sera perdu sans retour, car c'est là ma seule ressource. Il vaut mieux obtenir un délai d'Éléonore, en lui confiant les offres de Léonce ; puis, je demanderai à Léonce son argent, et je me débarrasserai de ma fille. Cela fait, le mariage arrivera, et je trouverai à emprunter sur mes immeubles qui seront dégrevés de deux millions. Allons ! du courage ! du sang-froid ! rien n'est encore désespéré.

M. Loubert, comme cela lui arrivait toujours, croyait à l'adresse et à la prudence, et ne croyait pas à la générosité et à l'entraînement.

Un aveu à sa sœur et à Léonce l'eût certainement, et sur l'heure, sauvé ; sa confiance en lui-même le perdit : la Providence permet quelquefois la confusion de ceux qui ne sont qu'habiles.

« J'irai voir mon neveu ce matin, pensa M. Loubert, mais je me bornerai à lui dire que s'il est toujours dans l'intention de placer ses fonds chez moi, il faut qu'il se hâte de les verser dans ma caisse, parce qu'on me fait d'autres offres analogues à la sienne. Je puis me permettre cet innocent mensonge avec mon futur gendre... Ma foi ! je suis obligé de convenir que le hasard m'a bien servi. »

En ce moment, on remit une lettre à M. Loubert. Elle était de l'avoué Richard, et elle contenait un billet d'Éléonore.

Voici ce que mandait l'avoué :

« Vous verrez, monsieur, par le billet ci-joint, que mes prévisions, au sujet de l'absence de mademoiselle votre fille, étaient fondées : elle voulait éviter une explication avec vous dans les premiers instants : cela se conçoit.

» Des renseignements qui sont parvenus à mon étude pendant que j'étais chez vous, ne me permettent pas de différer bien longtemps les poursuites que je dois exercer. Je vais, en

conséquence, faire préparer tous les actes qui me sont nécessaires pour les commencer, et si je ne reçois pas une réponse satisfaisante de vous, aujourd'hui même avant quatre heures, ces actes vous seront signifiés dans la soirée.

» Je regrette vivement, etc.

» J'ai l'honneur, etc. »

M. Loubert laissa tomber cette lettre, après avoir pris, entre le premier et le second feuillet, le billet de sa fille. Ses yeux étaient hagards, ses mains tremblantes ; cependant il eut le courage de lire à haute voix ce qui suit :

« Je pars pour la campagne, monsieur, et je n'en reviendrai que ce soir. Vous comprendrez qu'il me serait pénible de me trouver chez moi père au moment où vous vous y présenterez en mon nom. Une explication envenimerait les choses au lieu de les calmer, et je suis décidée à l'éviter le plus longtemps possible.

» Veuillez donc vous en tenir aux termes de ma lettre d'hier. Je me bornerai à vous recommander de nouveau d'avoir pour moi père tous les égards imaginables dans l'exercice de vos fonctions. Ne prenez que les pré-



Etudes de M<sup>e</sup> GEORGES FERRIERE, commissaire-priseur à Saumur, et de M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier à Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques  
PAR SUITE DE SAISIE

Le VENDREDI 25 NOVEMBRE 1892, et jour suivant s'il y a lieu, à 1 heure précise du soir, au Jagueneau, commune de Saumur, au domicile du sieur PLANCQ, tourneur,

Il sera vendu :

Armoires en noyer, acajou et bois blanc, salle à manger complète, lavabo acajou, toilettes, tables, chaises, glaces, pendules, vases, sièges divers, machine à coudre, poêle et ses tuyaux, cuisinière, ustensiles de ménage, pelles, pincettes, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie. — Draps, serviettes, nappes, torchons, etc. — Installation pour sécher le linge, treillages. — Bois à brûler et à travailler, ferrailles. — Four, pétrin, paillois, pelles, ustensiles de boulangerie, charrette, brouette, outils de jardinage. — Légumes divers. — 200 bouteilles de vin blanc et rouge. — 500 bouteilles vides, fûts vides. — Débaras.

Une Machine à vapeur et ses accessoires. — Divers outils de Tourneur.

Par le ministère de M<sup>e</sup> GEORGES FERRIERE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux, 64.

Au comptant, 40 0/0 en sus.

**ACHAT** de tous contrats suspendus ou en cours de la Comp<sup>te</sup> le CONSERVATEUR et livrets de la Caisse des Retraites. Roger, 14, rue Turbigo, Paris.

## A AFFERMER

Pour le 1<sup>er</sup> Mars 1893

La plus grande prairie de  
**L'ILE PONNEAU**  
Appelée l'île LABBÉ,  
ET SES DÉPENDANCES

Située près des gares de Saumur,

Divisée par jeux, ce qui permet de vendre l'herbe sur pied. Abreuvoirs nombreux ne manquant jamais d'eau.

S'adresser à M. PONNEAU, au Jagueneau, et, pour visiter, au garde FOURNEAU, demeurant sur la prairie.

## A LOUER

Grand Magasin à Pétrole

Situé près la Gare de l'Etat, autorisé après enquête.

S'adresser à M. GASNAULT père, rue d'Orléans, à Saumur.

## PHARMACIE A. CLOSIER

N<sup>o</sup> 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne  
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

### CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

## Américan - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

**ÉCONOMIE, PROPRETÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE**

### LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

## Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

## PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C<sup>ie</sup>

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

### ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles seuls et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

VIENT DE PARAÎTRE :

## HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

## CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

## E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous rappelons à notre clientèle que nos Bonbons sont tous fabriqués à la Maison au fur et à mesure des besoins, par conséquent toujours d'une entière fraîcheur et de première qualité.

Nous nous occupons avec beaucoup de soins de la composition des Desserts fins, tels que Fruits glacés et déguisés, Petits-Fours, Entremets, Crèmes, Bavaroises, Glaces, ainsi que tous les Articles pour Soirées.

MARRONS GLACÉS NOUVEAUX

## GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

## IMBERT FILS

<b>Fromages extra</b>		<b>Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorrains</b>
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.
Gruyère, extra, —	0,85	Jambon désossé roulé,
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Stras-
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	bourg et de Ruffec,
Roquefort,	1,60	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Hollande pâte grasse,	1,10	Crème de foies gras pour Sandwichs
Choucroute de Strasbourg,	2,00	la boîte 1,10 et 2,25

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorrains, 60, 1,20 et 1,80

## A SAINTE - GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M<sup>me</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

## Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS

## A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12,  
SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure  
Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## SAISON D'HIVER

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure